

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20260409-D52-0426-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 25
- votant par procuration 4
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 10 avril 2026.

xxx

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le deux avril, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick CIBOIS, Maire.

Étaient présents :

M. Patrick CIBOIS, Maire,

M. Mourad BETTAHAR, M. Régis RÉCHER, Mme Arlette LECACHEUR, Mme Bérénice PICAUVET, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Amel TAKARLI, Adjoints,

M. Alain TROUVÉ, Mme Roseline FEUILLYE, M. Bruno GIMAY, M. Benoît POISSON, M. Damien SIMON, Mme Sandrine COTTARD, Mme Nathalie BOULANGER, M. Christophe DUCLOS, Mme Eléonore HÉBERT, Mme Paola LABARRE, Mme Alexandra HAMARD, M. Edouard HÉRANVAL, M. Terence LECRAS, M. Robin ANGOT, Mme Christine DÉCHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Franck LEMAÎTRE, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

| | | |
|-----------------------------|---------------------|-----------------------|
| Mme Murielle MOUTIER LECERF | qui donne pouvoir à | M. Régis RÉCHER |
| M. Clément FOUTEL | qui donne pouvoir à | M. Mourad BETTAHAR |
| Mme Patricia FANNY | qui donne pouvoir à | Mme Arlette LECACHEUR |
| Mme Laëtitia HÉRANVAL | qui donne pouvoir à | Mme Sandrine COTTARD |

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Alain TROUVÉ est nommé secrétaire par délibération n°D.27/04.26 du Conseil Municipal.

Délibération n° : D.52/04.26

Objet : Mission Locale du Pays de Caux Vallée de Seine
Désignation des représentants de la Ville

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 09.04.2026

Délibération n° : D.52/04.26

**Objet : Mission Locale du Pays de Caux Vallée de Seine
Désignation des représentants de la Ville**

Monsieur le Maire indique que la Mission Locale du Pays de Caux Vallée de Seine est une association qui remplit une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes partagée entre l'Etat, les Régions et les autres collectivités territoriales. Ses statuts, adoptés par l'assemblée générale extraordinaire de ladite association le 27 mai 2025, prévoient la désignation d'un représentant de la Ville de Lillebonne au sein de l'association.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21 et L2121-29,

Vu les statuts de la Mission Locale adoptés le 27 mai 2025,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner un élu représentant la commune à la Mission Locale du Pays de Caux Vallée de Seine,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de ne pas procéder au scrutin secret à la présente désignation, conformément aux dispositions prévues par l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- de désigner M. Mourad BETTAHAR pour représenter la Commune à la Mission Locale du Pays de Caux Vallée de Seine.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 25 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 4 ABSTENTIONS (MME DÉCHAMPS, MME MANDEVILLE, M. LEMÂÎTRE, M. BELGHACHEM, ELUS DE L'OPPOSITION).**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,

Patrick CIBOIS.

Le secrétaire de séance,

Alain TROUVÉ.